

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Physiothérapie en approche palliative, panorama de la pratique

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.SO371.3913.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type : ☐ Module obligatoire☒ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »

Rôle expert-e

- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficaces en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions d'instruments validés.

Rôle de communicateur-trice

- B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats d'intervention.

Rôle de collaborateur-trice

- C1** Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.
- C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

- D2** Elles appliquent de manière efficiente les ressources disponibles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en lien avec le mouvement.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
- E2** Elles déterminent l'état actuel de la littérature en santé de leur interlocuteur et adaptent leurs interventions physiothérapeutiques en tenant compte des diversités culturelles et de la capacité de compréhension de la langue

- **E5** Elles respectent les conditions légales, politiques et économiques de l'exercice de la physiothérapie. Elles s'engagent à une utilisation consciencieuse des ressources écologiques, financières et personnelles.

Rôle d'apprenant e et de formateur-riche

- **F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Rôle professionnel-le

- **G3** Elles défendent la profession et soutiennent activement le développement et le positionnement de la physiothérapie dans le système de santé.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Renforcer le raisonnement clinique dans un contexte de soins palliatifs
- Approfondir les concepts en regard de la théorie palliative
- Analyser les caractéristiques des différents contextes palliatifs
- Identifier les aspects relatifs aux symptômes réfractaires de la fin de vie
- Intégrer des approches basées sur les faits des soins palliatifs
- Evaluer et déterminer les soins optimaux selon la condition du patient, son évolution et ses croyances
- Explorer certaines approches de médecines intégratives complémentaires

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs des soins palliatifs
- Evaluation des symptômes réfractaires
- Interventions auprès du patient de soins palliatifs
- Raisonnement clinique autour du patient de soins palliatifs et la médecine intégrative complémentaire
- Recherche/approche réflexive de la pratique en médecine intégrative complémentaire
- Préventions et salutogénèse
- Santé : exploration de différents paradigmes
- Relations et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☒ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☐ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☐ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☐ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit au dernier jour du module en lien avec tous les contenus du module.
- Rédaction d'un « Journal de bord » à rendre à la fin du module

La note du module sera calculée par la somme de l'examen écrit (A) (max. 5,5) et du journal de bord (max 0.5)

- Période : 13 juin 2025 (partie A) et 12 juin 2025 (partie B)

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3.5 et 3.9) ☐ Pas de remédiation

- Modalités : réalisation d'un travail individuel sur une thématique définie par le responsable du module, en lien avec les soins palliatifs.

- Période : à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par

l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Pierre Bellemare (pierre.bellemare@hesge.ch)

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 9 décembre 2024 par

Ruth Schmid
Responsable de la filière